



## INTERCERCLES 2019

### REMARQUES POINTS

#### INTERCERCLES CADETS-SCOLAIRES – 04/05/2019

Extraits du règlement « CHAPITRE IV - CHAMPIONNATS INTERCERCLES CADETS – SCOLAIRES » :

- 4.4.5.4. *Toutefois, en division I, par cercle et par catégorie, le nombre maximum d'athlètes autorisés à participer à deux épreuves individuelles est limité à 5 en scolaires et à 4 en cadet(te)s.  
En division II et III, ce nombre est fixé à 3 en scolaires et à 3 en cadet(te)s. En division IV, il n'y a pas de limitation.*
- 4.4.9.6 *Tout cercle ne remettant pas la liste des athlètes ayant participé (article 4.4.4.9.) dans l'heure qui suit la fin de la dernière épreuve est pénalisé de 25 points.*
- 4.4.9.7 *Tout cercle ne présentant pas d'officiel est pénalisé, par officiel manquant:*  
- de 13 points en divisions II;  
- de 9 points en division IV;

##### DIVISION II :

- Pénalité pour officiel manquant :
  - CSF : 1 officiel manquant : - 13 points (322.5 – 13 = 309.5 points, 6<sup>e</sup> → 7<sup>e</sup> place)
- Pénalité pour liste des participants non rentrée :
  - SMAC : - 25 points (385.5 – 25 = 360.5 points, 3<sup>e</sup> → 5<sup>e</sup> place)

##### DIVISION III :

- Plainte du CRAC relative au 4x100m scolaires garçons.
  - Pas de réattribution des points, performance homologuée (4x100m), club maintenu en division III.

##### DIVISION IVa :

- Pénalité pour officiel manquant :
  - IAAC: 2 officiels manquants: - 18 points (93 – 18 = 75 points)

#### INTERCERCLES DAMES – 18/05/2019

Extraits du règlement « CHAPITRE V - CHAMPIONNATS INTERCERCLES L.B.F.A.» :

- 5.6.7.7. *Tout cercle ne présentant pas d'officiel est pénalisé, par officiel manquant :  
- de 12 points pour les hommes et de 10 points pour les femmes, en divisions II;*
- 5.6.7.3 *Tout cercle n'alignant pas le nombre d'athlètes requis est pénalisé, par athlète manquant:  
- de 20 points pour les hommes et de 15 points pour les femmes, en divisions II et III;*

##### DIVISION ELITE :

- Correction des points ex-aequo 100m et 100m haies  
Nouveau classement :
  - 1) RFCL: 281
  - 2) USTA: 252,5 (3<sup>e</sup> → 2<sup>e</sup> place)
  - 3) CSDY: 252,5 (2<sup>e</sup> → 3<sup>e</sup> place)
  - 4) HERV: 242,5
  - 5) SER: 241,5

- 6) SPA: 186,5
- 7) SMAC: 177
- 8) CSF: 164,5

**DIVISION II :**

- Pénalité pour officiel manquant :
  - IAAC : 1 officiel manquant : - 10 points (150 - 10 = 140 points, 5<sup>e</sup> → 6<sup>e</sup> place)

**DIVISION III :**

- Pénalité pour athlète manquant :
  - ACLE : 3 athlètes manquants : - 45 points (81 - 45 = 36 points, 10<sup>e</sup> → 11<sup>e</sup> place)

---

## **INTERCERCLES HOMMES – 19/05/2019**

---

Extraits du règlement « CHAPITRE V - CHAMPIONNATS INTERCERCLES L.B.F.A. » :

- 5.6.7.7. *Tout cercle ne présentant pas d'officiel est pénalisé, par officiel manquant :  
- de 12 points pour les hommes et de 10 points pour les femmes, en divisions II;  
- de 11 points pour les hommes et de 9 points pour les femmes, en division III;*
- 5.6.7.3 *Tout cercle n'alignant pas le nombre d'athlètes requis est pénalisé, par athlète manquant:  
- de 20 points pour les hommes et de 15 points pour les femmes, en divisions II et III;*

**DIVISION ELITE :**

- Correction des points ex-aequo  
Nouveau classement :
  - 1) DAMP : 383
  - 2) RIWA : 325

**DIVISION III :**

- Correction points à la hauteur :
  - OCAN : +0.5 (276 + 0.5 = 276.5 points)
- Pénalité pour officiel manquant :
  - ACBB : 1 officiel manquant : - 11 points (166 - 11 = 155 points)
- Pénalité pour athlète manquant:
  - ATC : 2 athlètes manquants : - 40 points (287.5 - 40 = 247.5 points, 3<sup>e</sup> → 5<sup>e</sup> place)
  - ROCA : 2 athlètes manquants : - 40 points (194 - 40 = 154 points, 7<sup>e</sup> → 9<sup>e</sup> place)
  - ACLE : 6 athlètes manquants : - 120 points (111 - 120 = 0 point)

---

## **INTERCERCLES MASTERS HOMMES – 02/06/2019**

---

Extrait du règlement « CHAPITRE VI - CHAMPIONNATS INTERCERCLES MASTERS » :

- 6.12.1 *Les cercles participants doivent présenter un officiel pour prester durant la rencontre à laquelle ils participent.  
Tout cercle ne présentant pas d'officiel est pénalisé, par officiel manquant, de 7 points.*

**DIVISION VI :**

- Pénalité pour officiel manquant :
  - OSGA : 1 officiel manquant : - 7 points (69 - 7 = 62 points, 1<sup>ère</sup> → 2<sup>e</sup> place)